
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 16 octobre 2019
16 h 30**

**Séance tenue le mercredi 16 octobre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. John Judd, à titre de représentant du maire de la Ville de Montréal-Est, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Christine Gosselin et Mme Maria Tutino.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Alex Bottausci, M. Mitchell Brownstein, Mme Nathalie Goulet, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella et M. Edgar Rouleau.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Herbert Brownstein, M. Philippe Roy, et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 16 h 35.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 35.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour l'étude de l'ordre du jour.

Avant de débiter l'étude de l'ordre du jour, le porte-parole d'assemblée, prend la parole pour remercier les mairesses et maires des villes liées membres du conseil d'agglomération de leur présence à cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération, afin d'entériner les dossiers inscrits à l'ordre du jour pour répondre à l'urgence d'effectuer les travaux de réparations nécessaires sur la conduite d'eau, et ainsi assurer l'approvisionnement en eau des secteurs desservis.

CG19 0450

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole pour remercier les mairesses et maires des villes liées membres du conseil d'agglomération de leur présence à cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

CG19 0451

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm, située sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccords temporaires - Dépense totale de 7 526 250 \$, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 10334 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2019 par sa résolution CE19 1589;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm dans la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccords temporaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 021 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 10334;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 204 200 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 301 050 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1196945002

CG19 0452

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour le déplacement du massif de 48 conduits situés au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy - Dépense maximale de 1 053 005,12 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2019 par sa résolution CE19 1590;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, pour le déplacement du massif de 48 conduits situé au-dessus de la conduite de 2100 mm dans la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy, aux conditions indiquées dans le Consentement de travaux sur commande, pour une somme maximale de 877 504,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 175 500,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser la responsable du projet, Mme France-Line Dionne, à signer le Consentement de travaux sur commande;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1196945004

CG19 0453

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1196945003

À 16 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Le règlement et les résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE